Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_30-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jacques GREVES
Cécile JOURDAIN à Marylise FOIDART
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Laëtitia MELOIS à Georges THIERY

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	12 Février 2026
Date de l'affichage	13 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2026_30 **Zone à enjeu sanitaire de la Laïta - Demande d'avis sur le projet d'arrêté inter-préfectoral**

Rapporteur : J. Daniel

Suite à la demande du 24 février 2025 des présidents de Quimperlé Communauté et de Lorient Agglomération, un projet d'arrêté inter-préfectoral a été rédigé par les services de l'État du Finistère et du Morbihan, en concertation avec un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs territoriaux concernés, pour instaurer une zone à enjeu sanitaire (ZAES) sur le bassin versant de la Laïta et encadrer un programme de mesures ambitieux, afin d'accélérer la restauration de la qualité bactériologique de l'eau au niveau des zones conchylicoles de la Laïta aval et de l'anse de Stervilin.

Le programme d'actions comprend des mesures relatives à l'assainissement non collectif, mais également à l'assainissement collectif et à la gestion des eaux pluviales, à la gestion des eaux usées issues du caravaning et du nautisme, aux exploitations agricoles et aux animaux domestiques et de loisir.

Une participation du public a été lancée depuis le 12 janvier et jusqu'au 3 février 2026 inclus.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_30-DE

https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-environnement/Consultations-en-cours/Eau/Delimitation-de-zone-a-enjeu-sanitaire-Estuaire-de-la-Laita

https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/Consultations-en-cours/Eau-et-milieux-aquatiques

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 02 février 2026 ;

PREND CONNAISSANCE de la mise à disposition du public du projet d'arrêté inter-préfectoral délimitant le bassin versant de la Laïta comme zone à enjeux sanitaires, du 12 janvier au 3 février 2026 inclus.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 27 Février 2026
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.